



Photo: Ioanna Berthoud Papandropoulou

Archives Jean Piaget | Séminaire interdisciplinaire | 2012

Langage et pensée

Mardi 28 février

L'enseignement de la rhétorique aujourd'hui

par Gabriel Aubert, Professeur de droit, Université de Genève



Licencié en droit et ès lettres; Master of Comparative Law (Georgetown); docteur en droit; professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève (droit du travail et rhétorique); ancien président suppléant de la Cour d'appel de la juridiction des prud'hommes; ancien juge suppléant au Tribunal fédéral; président de la Chambre des relations collectives de travail, Genève; rédacteur du code du travail de la République d'Albanie; plusieurs fois professeur invité à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas); organisateur, depuis plus de vingt ans, de la Journée de droit du travail à Palexpo (Genève), qui réunit chaque année quelque mille participants.

Résumé de la conférence

L'enseignement de la rhétorique a connu une éclipse durant presque tout le XXe siècle, du moins dans le domaine francophone. Pourtant, les préceptes de la rhétorique classique furent appliqués par les meilleurs orateurs (Churchill, de Gaulle, Hitler, Obama, etc.). La première en Suisse, la Faculté de droit a créé un enseignement obligatoire de la rhétorique pour les étudiants de Bachelor. La conférence a pour but de présenter les grands chapitres de la rhétorique classique (invention, disposition, formulation, action), de montrer leur utilité et d'examiner les modalités de leur enseignement aujourd'hui.

Lecture proposée

GARÇON, Maurice, *Essai sur l'Eloquence judiciaire*, Paris, Corrèa, 1947, p. 19 ss.

